



FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIERJeudi 30. S^e Colombe.

V. 31. S. Sylvestre.	L. 3. S ^e Geneviève.
S. 1 ^{er} . CIRCONCISION.	M. 4. S. Rigobert.
D. 2. S. Basile. N.L.	M. 5. S ^e Amélie.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.
 UN AN. 15 fr.
 SIX MOIS. 8
 TROIS MOIS. 4
 UN NUMERO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE**AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.***Clôture de l'exercice 1869.*

La clôture de l'exercice 1869 aura lieu, dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1870 :

SERVICE MARINE.

Le 20 février, pour le dépôt et la liquidation des pièces ;

Le 28 suivant pour le paiement.

SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars, pour la liquidation et l'ordonnancement ;

Le 31 suivant pour le paiement.

Ainsi toute créance de l'État dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, ou qui ayant été liquidée et ordonnancée n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 28 février ou le 31 mars, suivant qu'elle appartiendra au service marine ou au service colonial, tombera dans les créances dites d'exercices clos lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

PARTIE NON OFFICIELLE**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.**

Par acte sous-seing privé en date du 22 décembre 1869, M. Crassin Yves, a cédé à la

colonie pour l'élargissement des rues de la ville, les parcelles de terrains comprises dans sa propriété ci-après indiquée, aux conditions suivantes :

Rue Joinville 12 ^m 36 pour le prix de	309 fr. 00
Bisson 12 ^m 91 id.	322 75
631 fr. 75	

La présente publication a pour but de purger lesdites parcelles de terrains de toutes hypothèques légales inconnues.

L'éclairage électrique à bord des navires. — L'éclairage électrique des navires vient de faire un nouveau pas. On n'a pas oublié que ce système avait été expérimenté il y a dix-huit mois sur le paquebot le *Saint-Laurent*, de la Compagnie générale transatlantique. A la suite de cette expérience, qui s'est poursuivie sans interruption depuis lors, le Conseil d'administration a décidé que deux autres bateaux, dont la livraison doit être faite sous peu par la compagnie *l'Alliance*. Il est à présumer que ces appareils seront installés sur des navires de la ligne de New-York.

M. E. Garnier nous communique à ce propos la note suivante que nous nous empêsons de reproduire :

« La Compagnie générale transatlantique vient de consacrer l'adoption définitive de la lumière électrique pour l'éclairage de ses paquebots. C'est là un fait de la plus haute portée, et qui donne un intérêt actuel à un travail remarquable publié, il y a quelques mois, dans *le Moniteur universel*. L'auteur de ce travail partage l'opinion généralement admise que la cause principale des collisions, dont la fréquence est devenue si usitée, surtout depuis quelque temps, devait être attribuée

encore. Les belles recherches de M. Lartet dans les cavernes du Périgord et du midi de la France semblent ne pas laisser de doutes sur ce point. Elles ont en effet prouvé que l'homme quaternaire de France, contemporain du rhinocéros, du renne et de l'éléphant ne connaissait pas le chien, ou du moins n'était pas accompagné par lui dans ses chasses.

Mais dès que nous dépassons cette époque, nous trouvons les deux espèces associées. Ainsi, dans ces débris de cuisine qui, en Danemark, ont tant appris sur les origines de l'homme, Steenstrup a trouvé le chien. Il a constaté qu'il assistait au repas de son maître et qu'il rongeait les os que ce dernier lui jetait. Il a reconnu en outre, par l'examen des os à demi-calcinés représentant les restes de ses repas, que l'homme mangeait alors le chien, comme il le fait encore en Chine et en Polynésie. Rutimeyer a trouvé ce mammifère dans les plus anciennes stations lacustres. Il

à l'insuffisance de l'éclairage. Passant ensuite en revue les modes d'éclairage qui remplacent de la manière la plus avantageuse celui qui existe actuellement, il met en première ligne la lumière électrique.

« Ce système, dit-il, fonctionne depuis plusieurs années sur le yacht *le Prince-Napoléon*. Il a été essayé sur les bâtiments de l'escadre, et il est établi sur le paquebot *le Saint-Laurent* de la Compagnie générale transatlantique. En pressant un bouton sur la passerelle, l'officier de quart fait jaillir la lumière et la projette sur le navire signalé, qui se trouve éclairé comme en plein jour. Dès lors, plus d'incertitude sur sa position, sur sa route ou sur sa manœuvre. Dans un avenir plus ou moins éloigné, tous les bâtiments d'un certain tonnage seront munis de cette lumière. Mais elle n'agit que sur un point de l'horizon et pour le besoin du moment; elle est coûteuse; elle ne pourra pas s'appliquer probablement aux petits navires; enfin, elle n'est pas actuellement dans le domaine de la pratique. »

Comme c'est une question d'humanité qui domine ici avant tout, nous croyons utile de compléter les indications qui précédent, en démontrant que la lumière électrique réunit toutes les conditions voulues pour résoudre le problème qui préoccupe en ce moment tous les esprits.

Et d'abord, hâtons-nous de le proclamer, il n'est plus exact de dire qu'elle n'est pas entrée dans le domaine de la pratique, le fait de l'adoption par la Compagnie transatlantique le prouve d'autant plus, que ce n'est qu'après des expériences et des études aussi conscientieuses et aussi habilement dirigées que complètement réussies, et après les rapports concluants et unanimes de trois capi-

formait une race petite de taille et tenant le milieu entre le chien d'arrêt et le chien courant.

A l'autre extrémité du continent, dans l'Asie centrale, M. Ad. Pictet nous montre les ayans primitifs en possession du chien, et fait remonter les renseignements qu'il tire de l'étude des langues à trois mille ans avant notre ère.

Il existe des documents plus anciens et que vous avez eu sous les yeux en examinant le temple égyptien de l'Exposition. A l'intérieur se trouvaient des peintures copiées sur celles qui ornent les salles funéraires des tombeaux de deux hauts dignitaires de la quatrième dynastie, vivant quatre mille ans ayant notre ère. Ces peintures représentent des scènes de la vie champêtre. Or, le chien y figure à plusieurs reprises, et présente à côté l'un de l'autre, dans la même stèle, deux types distincts: c'est, d'une part, le levrier à la queue enroulée, aux oreilles droites, et, de l'autre,

FEUILLETON**HISTOIRE DU CHIEN**

Aucun animal n'a certainement subi au même degré des influences de toutes sortes. Il y a bien des siècles que l'homme et le chien ont uni leurs destinées, et ils ne se sont plus quittés. Le serviteur a suivi son maître partout; et partout il s'est soumis aux conditions les plus variées que lui ont faites la nature, ainsi que les besoins ou le caprice de l'homme. Il n'est donc pas étonnant qu'aucune autre espèce ne compte un aussi grand nombre de races aussi distinctes.

Toute fois, cette alliance de l'homme et du chien n'est aussi ancienne ni aussi universelle qu'on pouvait le croire il y a peu de temps



taines différents, que cette adoption a eu lieu. C'en'est pas sans des raisons sérieuses et réfléchies que M. de Bocandé, celui des commandants du *Saint-Laurent*, qui a eu le premier l'honneur d'inaugurer cette lumière, n'a pas hésité à dire que les navires ne pouvaient s'en passer, et que la *Revue maritime et coloniale*, ainsi que presque tous les journaux politiques et scientifiques, ont déclaré qu'elle était à la veille de se naturaliser sur les bâtiments de toutes les nations.

Déjà cette lumière est employée avec succès à l'éclairage des phares de la Hève, près le Havre, et de celui du cap Grisnez; bientôt elle brillera sur les rives du canal de Suez. Son usage a été reconnu aussi pratique que celui de la machine à vapeur; sa mise en œuvre n'exige que les connaissances d'un simple mécanicien. Son entretien est des plus simples, et les frais en sont pour ainsi dire nuls, car elle possède l'avantage incomparable de ne s'user et de ne se détériorer jamais, parce qu'il n'y a pas de frottement, et que les aimants, dans leur fonctionnement, gagnent plus qu'ils ne perdent.

Dans son application à l'éclairage des navires, voici ce qui se passe: un fanal, muni d'un puissant réflecteur et placé au haut du mât de misaine, remplace le feu réglementaire; sa lumière se projette à une distance telle que le navire peut être vu à plus de 30 milles en mer; de plus, grâce à la lunette mouvante qui est établie sur le pont, on peut éclairer à volonté tous les points de l'horizon. Les rayons de cette lumière illuminent les ténèbres les plus profondes et percent les brouillards les plus épais. Ils révèlent la marche du navire à une si grande distance, qu'on a largement le temps nécessaire pour changer de direction. Tout le corps du navire sur lequel on dirige cette lumière est éclairé; on estime comme de jour, la distance qui nous en sépare, et on fait la manœuvre qui nous en éloigne. Tout est devenu simple, et net clair instantanément: on manœuvre comme en plein jour.

Quant à la question du prix de l'appareil, si l'on considère tous les avantages qu'offre son emploi, l'augmentation de vitesse qu'il procure, et, par suite, l'économie de temps, d'argent et de combustible; la facilité qu'il donne de faire escale la nuit comme le jour, même dans les divers points dont les entrées sont difficiles, de faire les embarquements et débarquements de passagers et de marchandises la nuit; si l'on tient compte surtout de la réduction considérable qui devra résulter tôt ou tard pour la prime d'assurance de ce fait que, grâce à l'emploi de la lumière électrique, les chances de collision seront beaucoup diminuées, que les échouements et les relâches forcées seront plus rares, on en conclura que, pour les paquebots en général, l'achat de cet

un chien à la taille moins haute, au museau court, aux oreilles tombantes, caractères qui accusent un domestication ancienne. Sur d'autres monuments de la même époque sont figurées d'autres races canines.

Après avoir retrouvé le chien vivant en domestiqué à une époque si reculée, nous ne serons pas surpris que les *Védas*, monument postérieur aux dates les plus anciennes de M. Pictet, et le *Zeud-Avesta*, en fassent mention. Ce dernier recueil, le livre sacré des Iraniens, le met au nombre des trois animaux que la religion ordonne de nourrir.

Il est singulier que les livres sacrés des Hébreux ne parlent que dix-sept siècles seulement avant notre ère d'un animal que tant d'antiques monuments mentionnent ou figurent. La *Genèse* est muette sur son compte, et il faut arriver jusqu'à l'*Exode* pour rencontrer son nom. Ce silence ne signifie pourtant pas nécessairement que les premiers Hébreux n'aient pas possédé le chien domestique. Il

appareil, au lieu d'être une dépense, sera la source d'une notable économie.
(Annales du Sauvetage.) E. GARNIER.

L'EXPÉDITION ALLEMANDE DANS LES MERS POLAIRES.

Les Allemands sont tout fiers des résultats de l'expédition envoyée par eux dans les mers polaires, dans le dessein d'arriver au pôle nord. Pour donner plus de relief à leur triomphe, ils s'attribuent l'honneur d'avoir atteint la plus haute latitude à laquelle soient jamais arrivés les navigateurs qui les ont précédés, et ils indiquent en même temps la latitude de 81 degrés 5 minutes pour le point le plus septentrional auquel ils sont arrivés. Nous nous croyons obligés, pour nos explorateurs des mers polaires et arctiques, de relever l'erreur commise par les Allemands en ce décernant des lauriers qu'ils n'ont pas mérités, si en atteignant la latitude de 81 degrés 5 minutes nord ils se considèrent comme s'étant approchés du pôle nord plus qu'aucun navigateur qui les ont précédés. Sans remonter bien haut dans les archives de nos voyageurs dans les mers polaires, où sont enregistrées leurs expéditions dans les hautes latitudes, nous citerons, par exemple, notre intrépide compatriote le capitaine Scoresby, bien connu par ses découvertes scientifiques. Dans un de ses voyages pour la pêche de la baleine, il a atteint la latitude de 81 degrés 30 minutes nord; et il rapporte en outre que son vaisseau était en pleine mer, et que s'il avait eu pour objet de faire des découvertes, il aurait pu naviguer bien plus loin vers le nord sans courir beaucoup de danger. Le capitaine Parry a touché avec son vaisseau, en 1827, à la latitude de 81 degrés 40 minutes nord, et il a atteint avec ses traîneaux la latitude de 82 degrés 46 minutes; c'est la plus rapprochée du pôle à laquelle on soit jamais arrivé. Plusieurs de nos vaisseaux baleiniers ont été à la latitude de 81 degrés nord en pêchant la baleine. *D'après les rapports des navigateurs hollandais, quelques-uns ont touchés la 82^e parallèle de latitude nord.* L'expédition allemande au pôle nord ne nous rapporte pas de nouvelles découvertes elle est tout simplement arrivée à la partie de la mer polaire située entre Spitzberg et le Groenland qui a été visitée par les pêcheurs de baleine hollandais et anglais dans les deux derniers siècles. Ce serait folie de penser qu'on peut atteindre le pôle nord dans un voyage de l'été. Il faut passer l'hiver dans une station très-septentrionale, afin d'être prêt à voyager sur la glace au printemps.

(Les Mondes.)

On lit dans le *Journal officiel* du 12 novembre:

Un grand désastre, dit l'*Echo d'Oran*, est venu affliger la population de notre ville. Dans

faut en effet quelque circonstance particulière, quelque fait exceptionnel pour qu'un historien soit amené à parler d'un animal. Il est certain que si les Gaulois avaient attaqué de jour et ouvertement le Capitole, nous ne saurions pas que l'on y gardait des oies.

Nous avons pour une autre contrée fort éloignée, pour la Chine, une date d'introduction des plus précises à citer. En 1134 avant notre ère, Won-Wang, fondateur de la troisième dynastie, reçoit en cadeau un chien, et le *taï-pao*, grand personnage de sa cour, lui adresse de graves remontrances à ce sujet: « Préférer ce qui est utile à ce qui ne l'est pas, lui dit-il, est une action digne d'éloges... Un chien, un cheval, sont des animaux étrangers à votre pays, il n'en faut pas nourrir.» Ces animaux étaient donc connus des premiers Chinois, mais plutôt peut-être comme bêtes étrangères et rares, précieuses au même titre que le sont chez nous les oiseaux de luxe.

la soirée de lundi dernier, la jetée qui protége le nouveau port a été totalement détruite dans toute la partie qui constituait son couronnement.

Un ras de marée d'une violence extraordinaire avait envahi notre rade depuis samedi soir. Des vagues sous-marines venant de large, dans la direction du N.-E., et se débordant dans des proportions immenses abords de la côte, n'ont cessé de s'abattre sur la jetée pendant plus de trente-six heures. Leur violence était telle qu'elles dépassaient parfois en hauteur les mâts des bâtiments dans le port; puis cette masse d'eau, pandant avec un fracas inouï dans le nouveau bassin, mettait en péril, à chaque instant, balancelles et autres embarcations qui étaient venues chercher un abri.

Après chaque choc les vagues, en se relevant, mettaient à nu la base de la jetée jusqu'à une profondeur de 6 à 8 mètres au-dessous du niveau moyen de l'eau.

Ces terribles assauts, se répétant à chaque minute, on finit par déchausser la jetée du côté du large, de sorte que des fentes se sont produites dans le couronnement de la digue. Il a suffi ensuite de quelques heures pour que la plus grande partie du couronnement soit complètement démolie.

Dès midi des mesures avaient été prises pour mettre à l'abri dans l'ancien port toutes les embarcations qui étaient en péril dans nouveau. Les trois bateaux à vapeur, amarrés à la jetée neuve, se sont mis immédiatement sous pression, et sont venus, eux aussi, chercher un refuge dans l'ancien bassin, ainsi qu'un petit brick trainé par le remorqueur de l'entrepreneur du port.

Lundi dans la soirée, cinq navires restaient encore amarrés dans le nouveau port; il espéraient que la violence de la mer finirait par se calmer. Mais vain espoir; mardi, la mer conservait encore toute sa violence. Vendredi midi, un de ces cinq navires, chassant sur ses ancrées, est venu se briser contre l'ancienne jetée; deux autres ayant subi quelques avaries ont été rentrés avec beaucoup de difficultés dans l'ancien port. Enfin, les deux autres ont à peu près conservé leur position, qu'ils n'abandonneront probablement pas, attendu qu'au moment où nous écrivons ces lignes le temps promet de se remettre au beau.

La Compagnie du chemin de fer a eu, elle aussi, à souffrir des attaques de la mer. La voie construite sur le quai pour mettre en communication la gare de Karguentah avec le port a été comblée entre la manutention du tunnel; les défenses qui la protégeaient du côté du large ont été en partie détruites; enfin, on nous assure que les talus sur lesquels repose le railway à la plage Sainte-Thérèse, où la mer déferrait avec rage, ont été fortement endommagés.

De mémoire d'ancien, la mer n'a jamais

Le chien a été trouvé en Amérique, et l'abbé Brasseur de Bourbourg, ce savant explorateur du Mexique, nous apprend que les manuscrits quichés le mentionnent, et qu'il jouait un certain rôle à la cour de Xibalba, dans cette mystérieuse Palenqué dont les ruines étranges étonnent aujourd'hui les hommes les plus familiers avec les monuments les plus grandioses des civilisations passées.

De nos jours, le chien se trouve partout, chez le Peschera de la Terre-de-Feu comme chez l'Esquimau du Groenland, chez le Boschimau du Cap comme chez le Lapon. Il n'est pas étonnant qu'après avoir parcouru le monde entier et s'être soumis aux conditions si diverses que lui faisaient l'état de civilisation plus ou moins avancé, ou même l'état de barbarie de ses maîtres, il ait subi de profondes et nombreuses variations.

DE QUATREFAGES.
(Cours d'anthropologie).

présenté un semblable état. Et, circonstance particulière à noter pendant que les vagues attaquaient avec une violence inouïe la jetée neuve, à Oran soufflait une faible brise de nord-ouest, et au large la mer était relativement tranquille. Le courrier venant d'Alger a été extrêmement surpris, après une traversée qui ne présentait rien d'anormal, de recevoir, en approchant d'Oran, l'ordre d'aller relâcher à el Mers Kebir.

Les dégâts occasionnés au port par ce phénomène, qui a duré près de quatre jours, sont considérables, sans compter les avaries supportées par les bâtiments qui s'y trouvaient abrités.

LES CHASSEURS INTRÉPIDES.

Si tous les temps ne sont pas agréables pour chasser, on peut dire qu'il sont tous plus ou moins bons. Le mauvais temps est quelque fois le meilleur. Si vous êtes jeune, intrépide, si la pluie ne vous effraie point, marchez, les premiers pas seuls vous paraîtront pénibles; d'ailleurs le fusil à marteau ne craint rien.

Par une belle pluie, les perdrix se laissent facilement approcher; elles partent sous vos talons, leur vol est lourd, elles ne vont pas loin, on les retrouve à la remise. Mes plus belles chasses aux perdrix, je les ai faites par une pluie battante, dans des champs de betteraves. Les luzernes sont moins bonnes, elles ne peuvent servir d'abri, tandis qu'une plante de betterave, bien garnie de ses feuilles, est un parapluie, un hangar, pour toute une famille de perdreaux. Elle s'y ramasse, s'y plaît, la paresse l'y retient, elle ne part qu'à la dernière extrémité...

Un chasseur dévoré du feu sacré part en tout temps, il ne consulte jamais son baromètre: il manœuvre suivant l'état de l'atmosphère, mais il chasse parce qu'il a besoin de chasser. Il connaît les habitudes, les mœurs du gibier; il bat la plaine, s'il fait beau; si le vent est fort, il parcourt les taillis, les endroits abrités; il chasse par le froid, par le chaud; il chasse avec la pluie, avec la grêle, il chasse toujours.

Il part à minuit pour se trouver à la pointe du jour à certain coin du bois où doivent passer des bécasses; les bécasses manquent au rendez-vous, qu'importe? Il a joui par espérance, demain il jouira par effet. Que dis-je, demain? Mais la journée est longue, aujourd'hui n'est pas fini. Le chasseur se lance dans la plaine, il bat tous les recoins du bois il ne voit rien; il fait dix lieues sans brûler une amorce; il s'en retourne éreinté, harassé, mais chemin faisant un lièvre est roulé. Dès lors plus de fatigue, rien ne délassé comme le poids d'un lièvre. Avant de le tuer on était triste, on marchait la tête penchée, le jarret ployé; mais du moment que l'intéressant quadrupède est mollement couché dans la carnassière, comme un marin dans son hamac, la figure du chasseur s'épanouit, ses yeux brillent, il porte la tête haute, il marche le jarret tendu: ce n'est plus le même homme. Quand je rencontre un chasseur en plaine, je devine, à cinquante pas, si la carnassière est vide ou bien garnie; je ne m'y trompe jamais...

Pour beaucoup de chasseurs, la chasse est plus qu'une passion, c'est une rage. J'en ai vu, pendant le mois de novembre, se placer à l'affût, dans des roseaux, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, et cela pour guetter pendant quatre heures des canards qui souvent ne venaient pas à portée de fusil. D'autres grimpaient sur un arbre, ils y passent la nuit dans l'espoir qu'un chevreuil, et quelque fois un lapin, viendra se promener dans les environs. Un jour, deux jours se passent sans rien voir, ils recommencent encore, enfin ils réussissent: dès ce moment tout est oublié.

En 1830, il vint, pendant l'hiver, des nuées d'oies sauvage sur les bords de la Marne. Ces

demoiselles ont l'oreille fine, il est impossible de les aborder... Pour les tuer, il faut les attendre; mais comment attendre des oies pendant la nuit, par un froid de quinze degrés Réaumur? Un honnête boucher de Saint-Maur prouva que c'était possible. Pendant un mois ce brave homme ne dormit pas dans son lit. Il avait plusieurs trous près de la rivière, il s'y cachait jusqu'aux yeux, et là, grelottant, il passait quinze heures de nuit à guetter les oies sauvages. Il en tua beaucoup, il en vendit autant que de gigots de mouton, ou de filets de bœuf, mais peu de gens sont assez fortement constitués pour de pareils exploits....

Nous avons parlé des plaisirs du chasseur, il est juste de raconter ses désappointements; ils sont nombreux. Par exemple, lorsqu'il part avec un soleil superbe et qu'une fois lancé, l'orage le surprend loin de toute habitation, comme cela m'est arrivé souvent dans les vastes plaines de la Beauce; lorsqu'il n'a rien tiré du tout et qu'il voit les autres carniers bien garnis, lorsqu'une affaire, une maladie le retiennent et qu'il voit partir la bande joyeuse; lorsqu'il entend raconter les exploits de la veille dans une chasse faite sans lui; chaque pièce dont on parle est un coup de poignard; lorsque, chemin faisant, il perd sa poudrière, son sac à plomb ou ses capsules, lorsque en plaine, il ne rencontre rien, et que dans son voisinage les coups de fusil, toujours suivis du mot *apporte*, se succèdent sans interruption; lorsque, manquant un lièvre, il voit un autre chasseur le rouler, le ramasser, le faire pisser; lorsqu'il vient de tirer ses deux coups du loin et que les perdreaux s'envolent à ses pieds, etc., etc...

La chasse compte ses héros, comme la guerre. Dans le département du Puy-de-Dôme, demandez quel est le plus brave chasseur; un long cri partant des montagnes et des vallées vous nommera M. Dufour (Nicolas), Personne jamais ne fut ni plus intrépide ni plus adroit. Sa vie se passe au milieu des perdreaux, son existence se partage entre les soins qu'il donne aux bécassines et sa tenu-dresse pour les lièvres. Que de carnassières pleines la carrière de M. Dufour représente à l'imagination! et combien à sa place, aurait renoncé depuis longtemps à poursuivre le cours de leurs exploits! Mais son âme est fortement trempée; il eût été certainement un héros; à la chasse, sa gloire est immense, et ses triomphes n'ont coûté de larmes à personne.

Le fusil de M. Dufour éclate et lui coupe deux doigts de la main gauche, il chasse encore. Plus tard sa poudrière s'enflamme et lui brise la main droite, il chasse toujours. C'est peu: quelque temps après, son fusil, appuyé contre son épaule droite, part, crève, fait une épouvantable blessure et le chirurgien est obligé d'enlever l'épaule fracassée comme on fait au perdreau rôti. Dufour supporte cette énorme douleur sans se plaindre, avec une fermeté stoïque. Cependant l'Esculape opérateur l'entendait marmoter entre ses dents: « Oui, disait Dufour, ce sera bien; mais j'irai moi-même à la manufacture; par écrit on ne me comprendrait pas. — Où vous allez aller? — A Saint-Etienne. — Quand? Lorsque je serai guéri. — Pourquoi faire? — Commander un fusil. — Est-ce que, par hasard, vous voudriez chasser encore? — Si vous ne me tuez pas, il faut bien que je chasse. » Il faut. Comprenez-vous la profondeur de ce mot? Dufour est guéri, mais il n'a plus qu'un bras. La main qui lui reste n'a que trois doigts; n'importe, il a médité son fusil nouveau, fusil à crosse allongée, qu'il compte mettre en joue et tirer de la même main. Le poids de l'arme sera calculé pour que la main, placée sous les platines, le tienne en parfait équilibre. Il part pour Saint-Etienne, explique son projet; un habile armurier le comprend, et l'arme est fabriquée. Aujourd'hui, M. Dufour fait le coup double sur la bécassine, par devant et par derrière, et tout

mutilé qu'il est, ce brave chasseur est toujours le plus adroit de son département. « Vous n'avez plus que trois doigts, lui disait un de ses amis, il faut les conserver, c'est si vous les perdez vous ne pourriez plus aller à la chasse. — Vous vous trompez. — Je vous feriez quoi? — Je verrais chasser mes chiens. »

ELZÉAR BLAZI

(Le Chasseur au chien d'arrêt)

Un de nos amis, photographe amateur, s'est établi, l'autre jour, dans une pleine d'Echelmay-le-Sec, pour y « lever » un site assez pittoresque.

Un garde champêtre survient, qui lui demande son port d'arme.

Mon port d'arme? dit l'amateur surpris mais je ne chasse pas.

— Ta, ta, ta..., je ne vois pas être votre machine à tuer les oiseaux?

— Ça? c'est de la photographie!

— Je m'en fiche un peu de la faute à quoi c'est! je vous dresse procès-verbal! (*Figaro*).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALE

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

DÉCEMBRE.	SORTIES	ALLANT
22. Président, c. Gallant, lest.		Prince-Elouard
24. Mary-Ann, c. Conn, lest.		Louisbourg
— G. p. Marie-Fraser, p. Coste A.		Sydney

Passagers: MM. Brullé, capitaine d'infanterie de marine, sa femme et sa fille, Lebouvier, lieutenant d'infanterie de marine, Yves Grassin, négociant, Jouvin, commis négociant, Angot, charpentier, J.-S. Gordon, commis négociant anglais, Leblanc, capitaine anglais.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale, *Mary-Fraser*, qui a partie de Saint-Pierre le 23 décembre, avec la malle pour l'Europe et les Etats-Unis, a arrivé à Sydney le 29 courant, à temps pour faire suivre la correspondance.

Il arrive souvent que des lettres à destination de l'étranger sont trouvées non affranchies dans les différentes boîtes aux lettres de la ville.

Aux termes de l'article 12 de l'arrêté royal du 1^{er} mars 1854, l'affranchissement des correspondances est obligatoire, à raison de 0 fr. 25 par port simple de 10 grammes.

En conséquence, l'administration croit devoir informer le public, qu'à l'avenir les lettres non affranchies pour l'étranger, seront conservées au bureau de la poste de la colonie.

LISTE DES LETTRES

Restant à l'apostole de St-Pierre, le lundi 27 décembre 1854

Plis non expédiés faute d'affranchissement (oblitération).

MM.	MM.
B. Doyambéhère.	Moore W.-H.
Chalvin.	P. Riche.

LETTERS FRANÇAISES.

MM.	MM.
Albeque Auguste.	Lemoine Emmanuel.
Agirer Jean.	Lepluney Auguste.
Boezaudant Louis.	Levêque Paul.
B'renger Florentin.	Lemalle Louis.
Boucard Pierre.	Lagadec Auguste.
Burille Jean.	Maurice Yves-Marie.
Choinel Ernest.	Mignot et Guibert.
Chevalier J.-M.	Quellet Marianne.
Demasson Chéri.	Plessis François.
Dodemant Auguste.	Pike Martha.
Druenec D.	Petit Pierre.
Falvier Louis.	Snechete.
Gervy C.	Treault.
Hamon Pierre.	Yvon Edouard.
Kerneff Charles.	

A DIVERS BATIMENTS:

MM.	MM.
Gaudin.	Berginal Auguste.
Hamon.	Thobie Pierre.
Langlenay.	Trouard Louis.
Bértho Pierre.	Diagon.
Bothorel Ernest.	Regent Henry.
Pourdieu Yves.	Nicol Félix.
Gueno Emile.	Rozé.
Costard.	Coquen Zéphir.
Picaud Théophile.	



LETTERS ANGLAISES :

MM.
Aniee C.
Amishong Francois.
Allen George.
Antilismon David.
Briand C.
Bacon Jean.
Baillie William.
Bonin L.
Blanché Jean-Marie.
Boissiven Allain.
Bajain Charles.
Bridger Georges.
Bristow James.
Boal John.
Chaille.
Cros.
Coste D.
Cluy K.
Dechaine.
Donovan Henry.
David Yves.
Delaney.
De Cherval.
Dalfi James.
Dubois.
Des Brulais.
Domase.
Eloi Auguste.
Enot Jean-Marie.
Fraser Anges.
Fremont Jacques.
Fougeray Jean.
Forgond Julien.
Favre Victor.
Guigneur Joseph.
Garnier Constant.
Guillot Henry.
Guillé Félix.
Gréset.
Gilbert Sévère.
Giroir Lefray.
Green John.
Highman James.
Hémery Jacques.

Hacket Thomas.
Hosmer M.-D.
Halot A.
Haleth G.
Joanet.
Jane Louis.
Le Page.
Le Guby.
Lovel Wilson.
Luzé Francois.
Leroux Francois.
Lechevalier Joseph.
Lessard Magloire.
Landiney Abraham.
Lilly Georges.
Millar Peater.
Mignot et Guibert.
Maloney Bridget.
Mar Eric.
Marec Jean.
Mac Donald M.
Mari Edouard.
Malone M.-A.
Mearns Henry.
Noël Joseph.
Oaton.
O'Toole Patrick.
Ouellette.
Olanger A. fils.
Power Maurice.
Quinioux Charles.
Robert Eugène.
Roxby W.-B.
Sullivan M.-A.
Sullivan Gayret.
Schutz Leo-Pierre.
Turnez J.-W.
Tullerton F.-N.
Turbé.
Urban Francois.
Voisin Francois.
Volan Jules.
Veazie Isaac.
Welch J.-R.

Saint-Pierre, le 28 décembre 1869.
L'Agent comptable de la poste aux lettres,
D. DESNOUÉE.

ANNONCES & AVIS

VENTE.

SUR

Saisie immobilière.

Il sera procédé, le 10 janvier prochain, à une heure du soir, en l'audience des criées du Tribunal de première instance, séant au palais de justice à Saint-Pierre, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble sis à Saint-Pierre, au lieu dit Anse à Rodrigue et connu sous le nom de grève ou habitation Delahaye et Vettier, négociants, ludit immeuble composé d'une grève à sécher la morue, avec grand magasin sur le rivage, cabanes de pêche et salines, un autre magasin au nord de la route de Gueydon, un jardin légumier, une coquerie borné au nord par un terrain vague, sur une longueur d'environ cent quatre-vingt-treize mètres, à l'est par

Fréchon frères ou ayant cause, sur une longueur d'environ cent quatre-vingt-treize mètres, au sud par la mer, sur une longueur d'environ cent cinquante-quatre mètres et à l'ouest ou sud-ouest, par l'étang Neptune, Fouchard et Mahé Lemuet ou ayant cause, sur une longueur d'environ cent soixante-douze mètres.

Cet immeuble a été saisi à la requête de dame Jeanne-Clémence Rimerre, propriétaire, épouse séparée quant aux biens de son mari le sieur Pierre-François Riche, négociant, autorisée par voie de justice, avec lui demeurant à Saint-Malo, laquelle a fait élection de domicile à Saint-Pierre pour la présente poursuite chez le sieur Victor Lefrançois, négociant audit lieu, sur les sieurs Delahaye et Vettier, commerçants domiciliés au même lieu, et sur son dit mari préqualifié et ce en raison et pour avoir remplacement de son hypothèque légale, suivant procès-verbal de Barnay, huissier du canton de Saint-Pierre, en date du treize octobre dernier, visé dans le jour par M. l'ordonnateur de la colonie, faisant fonctions de maire, et transcrit, après dénonciation, au bureau des hypothèques de la colonie, le vingt-deux octobre dernier, volume 4, numéros 41 et 42.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix de 8,000 francs outre les frais, fixée par la poursuivante.

Fait et rédigé par nous, Greffier soussigné, agissant à défaut d'avoué dans la colonie.

Saint-Pierre, le 14 décembre 1869.

Le Greffier,

F. ANTHOINE.

ques de la colonie, le vingt-sept octobre dernier, volume 4, numéros 43 et 44.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix de 450 fr. 85 c. outre les frais, fixée par les poursuivants.

Fait et rédigé par nous, Greffier soussigné, agissant à défaut d'avoué dans la colonie.

Saint-Pierre, le 14 décembre 1869.

F. ANTHOINE.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXÉCUTION.

Il sera procédé, le dimanche 9 janvier 1870, à 2 heures de l'après-midi, à l'île aux Chiens, par le ministère de l'huissier Barnay, à la vente d'environ trente-quatre quintaux métiques de morue sèche en dépôt dans le magasin de M. H. Lecharpentier. (Saisie su M^e veuve Moussu ; c'est par erreur que cette insertion n'a pas été mise dans le dernier n°.)

La vente se fera au plus offrant et de l'enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère.

Saint-Pierre, le 22 décembre 1869.
L'huissier,
BARNAY.

AVIS AU PUBLIC.

M. ROUSSEL Eugène, domicilié à Saint-Pierre, rue Colbert, n° 3, se charge d'écrire lettres, demandes, commandes, factures, etc. Il se tiendra également à la disposition de MM. les négociants pour la tenu de leurs livres.

10—

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé, le dix janvier prochain, à une heure du soir, en l'audience des criées du Tribunal de première instance, séant au palais de justice à Saint-Pierre, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison d'habitation avec le terrain dessous et autour, ladite maison composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, avec grenier sur le tout, l'immeuble entier étant borné au nord par Clément Joseph, au sud par Blandin François, à l'est par la mer, à l'ouest par la route de Gueydon.

Cet immeuble a été saisi à la requête des sieurs Fréchon frères, négociants, demeurant et domiciliés à Saint-Pierre de Terre-Neuve, sur le sieur Pichon Jean-Marie, marin pêcheur, demeurant et domicilié au même lieu, suivant procès-verbal de Barnay, huissier au même canton, en date du 13 octobre dernier, visé le même jour par M. l'ordonnateur, faisant fonctions de maire, et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothè-

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS
à Saint-Pierre

Du 30 décembre au 5 janvier 1869.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
DECEMBRE. JANVIER.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 30	5 45	6 13	0 07	0 35
Vend. 31	6 40	7 06	1 01	1 26
Sam. 1 ^{er}	7 30	7 54	1 50	2 13
Dim. 2	8 16	8 38	2 35	2 57
Lundi 3	9 00	9 21	3 18	3 39
Mardi 4	9 41	10 01	3 59	4 19
Merc. 5	10 16	10 41	4 35	4 59

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 22 au 28 décembre 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
22	767	770	-5 0	-4 5		N.	3	Ci.-Gu.	
23	758	754	5 0	7 0	2 0	S.	4	Ni.	
24	764	767	0 0	-0 5	-1 0	O.	3	Ni.	
25	772	772	2 0	3 0	1 5	O.	2	Ci.-Gu.	Pluie.
26	770	768	4 0	5 0	3 0	S.-O.	2	Ni.	Pluie.
27	768	769	4 5	2 8	1 0	E.	3	Ni.	Pluie.
28	765	760	-4 0	6 0	2 0	S.E.	4	Ni.	Pluie.